

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001003-199

DATE : le 18 décembre 2025

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

JESSICA GAGNON ET AL.

Demanderesses

c.

INTERVET CANADA CORP. ET AL.

Défenderesses

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION **(Article 572 du *Code de procédure civile*)**

[1] **CONSIDÉRANT** que la gestion particulière de ce dossier d'action collective était confiée à l'honorable Catherine Martel;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de remplacer l'honorable Catherine Martel pour assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[3] **CONSIDÉRANT** que le soussigné a dûment été désigné par la juge en chef Marie-Anne Paquette en vertu de l'article 68 du *Code de procédure civile*, pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 572 du *Code de procédure civile* afin de désigner un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Eleni Yiannakis pour assurer la gestion particulière de l'instance, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE.**